

Grille jury de sélection AAP Résidence séniors

L'entreprise	Adresse		
Le projet		Commentaires	Points
1- Capacité de mise en œuvre	Gouvernance du projet : - Connaissance du territoire, analyse du territoire /5 - Faisabilité du projet : durée d'études et de construction, délai de mise en œuvre du projet, conformité du projet selon les <u>besoins identifiés</u> par la Commune /10 - Capacités techniques et financières : respect des contraintes calendaires, compétences de gestion, expérience du candidat /15		/30
2- Financement du projet	Cohérence du plan de financement : - Capacité financière pour développer le projet proposé et business plan (budget prévisionnel avec phasage) /15 - Pertinence du montage financier proposé /15		/30
3- Projet architectural	- Qualité du projet architectural et valorisation paysagère /7 - Diversité sociale (mixer les natures et types de logements) /7 - Mise en œuvre des principes constructifs durables et les matériaux écologiques et durables /6		/20
4-Projet d'animation	- Modalités d'organisation, vie quotidienne et activités, prestations délivrées /10 - Coordination, partenariats mis en place /10		/20